INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Saint-Tite

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 20 février 2023 à 18h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Annie Pronovost	Mairesse
	M. Marc St-Amant	Conseiller municipal
	M. Gilles Goyette	Conseiller municipal
	M. Guy Baillargeon	Conseiller municipal
	M. Pierre Frigon	Conseiller municipal
	M. Yvon Laforme	Conseiller municipal
	M. Michel Champagne	Directeur général
	Me Julie Marchand	Greffière
Est absente :	Mme Josée Chouinard	Conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2023-02-39 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-40 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales n'ont pas été payées, en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;
4. Résolution ordonnant la vente de certains immeubles pour non-paiement de taxes par la MRC de Mékinac;
5. Résolution de nomination d'un représentant autorisé à enchérir au nom de la Ville de Saint-Tite lors de la vente pour non-paiement de taxes;
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

2023-02-41

DÉPÔT DE L'ÉTAT INDIQUANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES MUNICIPALES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES, EN VERTU DE L'ARTICLE 511 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*

Il est proposé par M. Marc St-Amant, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le tout conformément à l'article 511 de *la Loi sur les cités et villes.*

Adoptée à l'unanimité

2023-02-42

RÉSOLUTION ORDONNANT LA VENTE DE CERTAINS IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PAR LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT QUE l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales n'ont pas été payées, en tout ou en partie, a été déposé à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire que certains immeubles sur lesquels les taxes municipales demeurent impayées fassent l'objet d'une vente pour taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a délégué, à la MRC de Mékinac, sa compétence pour effectuer les ventes pour taxes, aux termes d'une entente signée le 22 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Baillargeon, conseiller,
appuyé par M. Pierre Frigon, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ordonne la vente pour taxes des immeubles portant les numéros de matricule : 7680-72-5871, 7477-21-4839, 7681-74-3170, 7873-31-6378, 7676-24-5533, 7978-66-1688, F7879-52-7165 et 8078-67-9060, par la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-43

RÉSOLUTION DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ À ENCHÉRIR AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE LORS DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite va transmettre certains dossiers à la MRC de Mékinac pour qu'elle procède à une vente d'immeubles pour non-paiement des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE cette vente aura lieu le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un représentant autorisé à enchérir au nom de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Marc St-Amant, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Yvon Laforme, conseiller, à titre de représentant autorisé à enchérir au nom de la Ville lors de la vente pour non-paiement de taxes.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-02-44 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller,
appuyé par M. Yvon Laforme, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 18h35.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse

Formules Municipales No 5614-A-MG-O